

Règlement concours « *Par le petit bout de la lorgnette* »

Article 1 : Objet

Dans le cadre de la Foire Expo du Ségala, les 2 et 3 septembre 2023, il est organisé un concours, gratuit et ouvert à tous. Toutes les œuvres d'art sont acceptées : peinture, photographies, collage, plâtre, poterie, etc.

Article 2 : Thème et objectif

Découvrir la chapelle et son environnement par le détail : « *Par le petit bout de la lorgnette* ». Ces œuvres seront exposées à la salle communale de Tanus, où elles contribueront à compléter la reconstitution de la vie rurale aux Planques au 19^{ème} siècle.

Article 3 : Conditions de participation

- Les œuvres doivent obligatoirement provenir de la chapelle, des abords, des maisons du village abandonné de Las Planques.
- Il est laissé libre cours à l'imagination des participants.
- Les œuvres à exposer devront être munies d'un système d'accrochage adapté aux cimaises classiques.

Article 4 : Dépôt des œuvres

- Le dépôt des œuvres se fera au plus tard le **lundi 21 août à la mairie** – 24 avenue Paul Bodin, 81190 TANUS aux heures d'ouverture du secrétariat.
- Avec les œuvres seront mentionnés nom et prénom, adresse postale, adresse mail et n° de téléphone de chaque participant.
- Chaque œuvre sera numérotée selon son ordre d'arrivée.

Article 5 : Déroulement et prix

- Les œuvres seront exposées à la salle communale et les participants ne pourront les reprendre que le dimanche 3 après 18h. Un gardiennage est assuré par la Foire Expo du Ségala.
- 3 lauréats seront désignés par le vote du public sur les 2 jours de la manifestation. Chaque visiteur sera invité à voter pour ses 3 œuvres préférées. Lots surprise !
- Le dépouillement se fera le lundi 4 septembre par les membres organisateurs.
- Le résultat sera adressé à l'ensemble des participants.

Article 6 : Conditions particulières

- Lors de l'exposition en salle, les organisateurs pourront réaliser des clichés photographiques des participants. Par leur inscription, ceux-ci autorisent l'association à diffuser leur image en vue de la promotion non-lucrative de ses activités.
- De même, ils autorisent les organisateurs à utiliser les photos de leurs œuvres en vue de la promotion de ses activités.
- La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.

Article 7 : Contact

Pour toute question complémentaire, prendre contact au : 07 82 68 07 81

